

Conditions d'admission

- ➔ Être âgé de 60 ans et plus et ne plus exercer d'activité professionnelle, sauf dérogation expresse accordée par la directrice générale de la direction des Solidarités.
- ➔ Être domicilié à Paris depuis au moins 3 ans (situation appréciée dans la période des 5 ans précédant la demande)
- ➔ Ou avoir résidé au moins 10 ans à Paris et avoir quitté la capitale depuis moins de 3 ans au moment de la demande.

L'entrée en résidence autonomie requiert une visite médicale préalable.

Renseignements et retrait du dossier d'admission

- Consulter la rubrique « Logement et seniors » sur le site www.paris.fr et télécharger le dossier d'admission en ligne.
- Se renseigner auprès de l'**Espace parisien des solidarités** de son arrondissement de résidence.

Prise en charge et aides financières

(sous condition de ressources, du degré d'autonomie et de la résidence choisie)

Les résidences autonomie et relais sont habilitées à l'aide sociale, permettant une prise en charge totale ou partielle du prix de journée selon les ressources du demandeur.



Les résidences autonomie

Paris

2^e arrondissement

Saint-Sauveur

8-10, rue Saint-Sauveur

3^e arrondissement

Madeleine Béjart

4-10, rue de la Perle

4^e arrondissement

Ave Maria

4, rue de l'Ave Maria

Petit Rémoleur

1-3, rue de Fourcy

5^e arrondissement

Mouffetard

20, rue Ortolan

7^e arrondissement

Leprince

109, rue Saint-Dominique

11^e arrondissement

Omer Talon

33-37, rue Merlin

12^e arrondissement

Les Tourelles

22, rue du Chaffault

Saint-Éloi

10, rue Eugénie Eboué

14^e arrondissement

Les Arbustes

9, rue des Arbustes

Le Maine

203, avenue du Maine

Beaunier

43, rue Beaunier

Fermeture pour restructuration
Réouverture en 2026

15^e arrondissement

Oscar Roty

107, rue de Lourmel

Vaugelas

4, rue Vaugelas

Quintinie

18, rue Bargue

17^e arrondissement

Les Ternes

28, rue Bayen

Épinettes

51, rue des Épinettes

Fermeture pour restructuration

Réouverture en 2025

18^e arrondissement

Bon Accueil

17, rue Laghouat

Caulaincourt

102, rue Caulaincourt

Banlieue

Essonne

La boissière

Départementale 449

91770 Saint-Vrain

Seine-Saint-Denis

Préfet Chaleil

13, rue du Préfet Chaleil

93600 Aulnay-sous-Bois.

Val-de-Marne

L'Aqueduc

1-3, rue de Provigny

94230 Cachan

Direction des Solidarités - Mission communication - Mai 2024 - 67 24 D S PC DSOL



Résidence seniors



Convivialité | Sécurité | Services

De la résidence appartements qui confère un domicile indépendant à la résidence autonomie qui offre un cadre de vie rassurant, convivial et accompagné jusqu'à la résidence relais permettant des séjours temporaires pour les aînés et leurs aidants, la Ville de Paris offre des logements adaptés pour les personnes âgées en fonction de leurs moyens et de leurs besoins.

Résidences autonomie

Allier autonomie et confort dans un cadre de vie bienveillant

→ Les 22 résidences dont 19 situées dans Paris intramuros et 3 en banlieue offrent **1 400 logements**. Elles sont destinées à des personnes âgées autonomes de **plus de 60 ans** désireuses de bénéficier de la présence d'un personnel qualifié et de services collectifs de qualité.

→ L'équipe de professionnels de la résidence accompagne le projet de vie du résident. Leur présence quotidienne permet un suivi attentif, et si besoin un accompagnement social, et une orientation vers un service d'aide ou de soins à domicile.

→ Dans chaque établissement, **le restaurant Émeraude** offre des moments chaleureux autour des plaisirs de la table et **le club séniors** propose des animations et des activités alliant divertissement, détente et prévention de la perte d'autonomie.

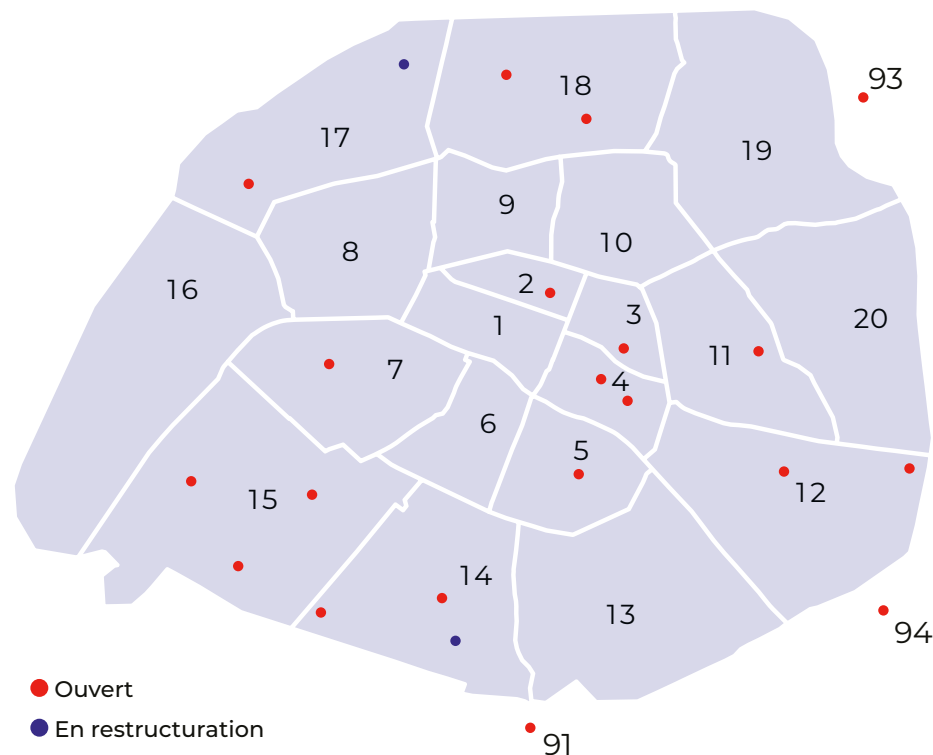
Ces services collectifs favorisent la vie sociale et culturelle des personnes âgées.

Des prestations hôtelières permettent l'aide aux tâches d'entretien du quotidien.

Ces résidences proposent **des studios ou des 2 pièces** équipés d'un coin cuisine et d'une salle d'eau.



Localisation des résidences autonomie



Résidence relais

→ La Ville de Paris propose également pour les personnes âgées une **solution d'hébergement de courte durée** (maximum trois mois) pour convalescence, en cas d'absence de la famille ou pour accompagner les aidants.

→ La résidence relais apporte une solution temporaire avant le retour de la personne à son domicile ou avant son orientation vers une structure adaptée à ses besoins.

Résidences appartements

Garantir votre intimité dans un logement indépendant et sécurisé

→ Les 101 résidences, dont 98 implantées dans Paris intramuros et 3 en proche banlieue proposent près de **4 200 logements**. Elles sont destinées aux personnes âgées souhaitant être logées dans de bonnes conditions de confort tout en conservant une totale indépendance de vie.

→ Ces résidences disposent d'un ascenseur et la plupart bénéficient d'un gardien chargé de la sécurité de l'immeuble et de l'entretien des parties communes. Beaucoup d'entre elles sont situées à proximité d'un **club séniors** ou d'un **restaurant Émeraude** accessibles à tous les séniors parisiens.

→ Ces logements non meublés vont **du studio au 2 pièces pour les couples**. Il existe également quelques résidences avec studios d'artistes.

